

|                     |                                                                                                                  |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Zeitschrift:</b> | Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses |
| <b>Herausgeber:</b> | Alliance nationale de sociétés féminines suisses                                                                 |
| <b>Band:</b>        | 27 (1939)                                                                                                        |
| <b>Heft:</b>        | 545                                                                                                              |
| <b>Artikel:</b>     | Correspondance : travaux forcés                                                                                  |
| <b>Autor:</b>       | Porchet, F. / Bonard, S.                                                                                         |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-263372">https://doi.org/10.5169/seals-263372</a>                          |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

des visites, brèves, mais utiles, avant 1920 déjà; car une fois la S. d. N. établie chez nous, les raisons de voyage à Genève se multiplient. Lady Aberdeen a été en effet une des croyantes de la foi en la coopération internationale que le Président Wilson avait espéré pouvoir instaurer, et que la lâcheté et l'égoïsme des hommes et des femmes de notre génération a empêchée de se répandre à travers le monde; si la dernière vision que j'ai de celle est celle de son accueil à Haddo House en juillet dernier, le souvenir précédent, de deux jours plus ancien, est celui du pavillon de la Paix à l'Exposition de Glasgow, où, ayant que furent scellées dans le petit cairn les pierres de la paix apportées par diverses délégations féminines, elle recevait les visiteurs à l'entrée de ce pavillon, assise devant la reproduction des bâtiments de la S. d. N. Et ce souvenir prend maintenant la valeur d'un symbole.

Que d'autres de ces souvenirs encore à rappeler! que de détails, à évoquer, que de paroles à citer, dans toute cette si longue et bienfaîante activité, s'il ne fallait se borner à la place que les nécessités nous assignent. Et c'est par un message de regret personnel et de fraternelle sympathie pour leur chagrin que je tiens à conclure, non seulement pour le Conseil International des Femmes, qui vient de perdre avec sa Présidente d'honneur celle qui depuis sa retraite aimait à signifier du nom affectueux de « Grannie » tous les messages qu'elle adressait à celles qu'en souriant elle qualifiait de ses « petites-filles »; mais aussi pour tant d'autres organisations qu'elle créa, à l'activité desquelles elle contribua (l'Association internationale des Lyceum-Clubs, notamment) et qui sont maintenant toutes en deuil. Et la dernière image que je veux évoquer est celle de ce paisible cimetière de Haddo House, en pleine campagne écossaise, sous les grands arbres du parc familial, où on l'a conduite l'autre jour, et où elle repose maintenant, à côté de celui qui fut le fidèle compagnon d'une longue vie vaillamment et dignement vécue, avec au cœur cette chaleur de bienveillance et cette flamme d'idéal qui sont la marque sûre des vraies et grandes personnalités.

E. Gd.



Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des femmes

## Congrès de Copenhague

(8-15 juillet 1939)

### Comment se rendre à Copenhague.

Pour celles qui désirent éviter la traversée de l'Allemagne, les indications suivantes concernant le trajet par mer pourront être utiles.

En effet, la Compagnie belge J. Dumoulin nous informe, en réponse à une demande de Mme Renouf, avocat, qu'il existe un service maritime rapide et confortable d'Anvers ou de Dunkerque à Copenhague, établi selon l'horaire suivant: départ tous les lundis d'Anvers vers 14 h. et de Dunkerque tous les mardis à 13 h. Arrivée à Esbjerg (Danemark) le mercredi vers 13 h., où l'on trouve en correspondance un train express arrivant à Copenhague le même soir à 22 heures.

Le coût du trajet Anvers-Copenhague, y compris la nourriture à bord revient à 102 cour. dansoises en 1<sup>re</sup> classe et à 66 cour. en 3<sup>e</sup> classe. (Rappelons que la couronne danoise ne vaut guère que 92 centimes suisses). De plus, les chemins de fer danois sont prêts à accorder aux congressistes une réduction de 50 % sur le parcours, et enfin la Compagnie J. Dumoulin offre pour les voyages en groupes des réductions variant de 20 à 25 % pour un minimum de 15 à 25 participants. C'est un avantage dont pourront profiter les délégations suisse et française au Congrès.

### Quelques excursions prévues pour les congressistes.

Le Nord du pays et le château d'Hamlet (une matinée ou une après-midi). — Le Danemark du Sud (une journée). — Visites d'institutions sociales (Maison des Etudiantes, Pouponnières, Centre de Police, écoles pour les enfants délicats, hôpital de Bisbøjerg, nouvelle bibliothèque de

minée qu'il est indispensable d'en donner ci-après deux passages essentiels:

1. « ... on est frappé de voir dans certains établissements industriels des femmes exercer des travaux qui, en raison de leurs exigences physiques, devraient normalement être effectués par des hommes, surtout à une époque où plusieurs milliers d'entre eux sont en chômage total. »

2. « Il est particulièrement abnormal de voir fréquemment, aujourd'hui, des mères de famille devoir subvenir seules par leur travail hors du foyer, à l'entretien de plusieurs personnes, pendant que le père est réduit à une inaction démoralisante forcée et presque permanente. »

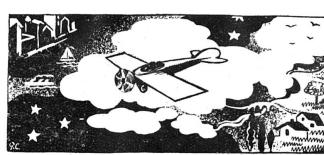
*N'est-ce pas cela le « travail forcé », celui auquel doivent se livrer toute une catégorie de femmes victimes innocentes des circonstances économiques ? Est-ce cette la liberté que votre correspondante préconise pour les femmes ? Faut-il considérer comme un crime une tentative de modifier cet état de choses, et toute mesure propre à renvoyer à l'usine les hommes sans travail et à rendre à la famille des épouses et des mères qui ont dû quitter leur foyer contre leur volonté, sous la pression des circonstances ?*

Ces quelques considérations montrent déjà l'abîme qui sépare les intentions du Département vaudois de l'agriculture, de l'industrie et du commerce de celles que lui prête votre correspondante.

La rédaction de votre journal se demande sur quelle base se détermineront les « emplois non spécifiquement féminins ». Rien n'est plus simple: les professions spécifiquement féminines sont celles pour lesquelles les jeunes filles peuvent faire des apprentissages et obtenir le certificat de capacité professionnelle.

Au surplus, la circulaire en cause n'a pas pour but de modifier subtilement la composition de la main-d'œuvre industrielle, mais seulement d'éviter autant que possible l'entrée dans les usines d'un trop grand nombre de jeunes filles n'ayant aucune qualification professionnelle et occupant ces emplois au détriment de pères de famille sans travail.

Il n'a jamais été question d'obtenir le renvoi de



## Correspondance

### Travaux forcés

Lausanne, le 17 avril 1939.

Mademoiselle,

Dans votre N° du 1<sup>er</sup> avril 1939, vous publiez, sous la rubrique « Travaux forcés », un article de Mme S. Bonard, relatif à une récente circulaire de notre Département qui tente de modifier le déséquilibre actuel du marché du travail et d'atténuer les conséquences matérielles et morales fâcheuses du chômage pour notre économie et pour la famille.

Votre correspondante se demande si le fait de vouloir essayer de répartir le travail selon les possibilités physiologiques et sociales de chacun est « de la candeur, de la perfidie ou de la mauvaise foi ».

A ces termes inutilement méchants, que nous sommes surpris de trouver dans un organe tel que le vôtre, nous pourrions répondre sur le même ton. Nous ne le ferons pas. Nous dirons simplement que le fond de l'article révèle ou l'incompétence en la matière ou le besoin d'une critique purement stérile et destructive.

Le problème de l'emploi rationnel, logique et humain de la main-d'œuvre féminine d'une part, masculine d'autre part, présente des aspects généraux complexes. Nous ne pourrions les décrire ici, même brièvement, sans abuser de la patience de vos lectrices. Cependant, l'article mentionné déforme à tel point le sens de la circulaire incriminée.

L'Université, etc.). En même temps: la ville ancienne et l'église de St-Sauveur, le village de Frederiksberg, l'église de Grundtvig, spécimen unique en son genre d'architecture danoise, etc.). — Visite à la fameuse Manufacture royale de porcelaine (une matinée ou une après-midi), visite d'une usine coopérative de textile, d'une fameuse brasserie, etc.). — Visite aux musées et aux monuments de Copenhague (une matinée ou une après-midi): Musée Thorvaldsen (sculpture), Glyptothèque (peinture), Musée Rosenborg (joyaux, sculpture, mobilier ancien, etc.), Palais, statues, etc. — Visite au Musée en plein air (une après-midi): chambres antiques, étoffes antiques, ateliers de tissage à la main, et de poterie, maisons rurales, lac de Furesøen, etc., etc.

En voilà assez pour détourner toutes les déléguées de leur devoir d'assister aux séances !

### Pour assister au Congrès.

Rappelons qu'il y a encore quelques places libres dans la délégation suisse, et que les suffragistes désireuses d'en faire partie doivent s'adresser au plus vite à Mme Leuch, Mousquines, Lausanne. Des congressistes sont également admises au Congrès, mais ne jouissent pas forcément des avantages (droit de participation aux discussions, invitations, etc.) réservés aux déléguées.



Obéché Jus Suffragi

Mme SAUNTE  
députée, présidente du „Dansk Kvindesamfund“  
et du Comité d'organisation du Congrès.

des roses, des rouges, des violettes, des pourpres et des blanches.

Normes, en massifs arborescents, ou minuscules comme un buisson de jardin japonais; taillées en lyres ou en boules comme les ifs d'un parterre à la française, ou échevelées comme un saule vert au printemps; élevées en pyramides qui dépassent la taille d'un homme, ou rabattues uniformément basses en plates-bandes unicolores; orgueilleusement isolées ou jaillissant d'un massif de fougères aériennes, les azalées de Gand et de Bruges s'offrent royalement à l'émerveillement de leurs visiteurs. Tantôt rouges comme les rhododendrons de nos Alpes, tantôt d'un rose exquisement pâli; tantôt d'un sévère violet foncé, tantôt blanches de neige; tantôt éblouissantes et tantôt modestement candides, tantôt épaisse et lourdes, tantôt frêles et découpées, tantôt rigoureusement uniformes de couleur, tantôt panachées de deux ou trois teintes, leurs fleurs vous laissent aux paupières un inoubliable éblouissement.

Et les orchidées!... Comme pour la chasse de Ste-Ursule, il est difficile de s'arracher à leur contemplation. Car pas une n'est semblable à sa voisine car chaque tige, lourde de plusieurs fleurs, est différente d'une autre. Corolles charnues et velues, qui semblent dissimuler un maléfice, grappes élégantes, qui se balancent au bout d'une tige déliée, pétales violettes ou mauves bizarrement contournés, houppes brunes, blanches ou vertes simulant parfois le corps et les ailes d'un insecte... ces orchidées me feraien vite peur. Elles sont trop rares, trop précieuses, trop traîvillées, et en même temps me paraissent un brin sorcières, échappant à l'emprise de l'homme, au ca-

DIMANCHE 14 MAI 1939  
à 14 heures précises

## Bâtiment Electoral

# Journée des Femmes Genevoises

organisée par le

Centre de Liaison des Associations féminines genevoises

PROGRAMME :

Discours d'ouverture.  
Présentation des déléguées des Sociétés féminines et des communes genevoises.

“Notre patrimoine spirituel: la responsabilité des femmes suisses”  
par Mme le Docteur Renée GIROD

ENTR'ACTE

BUFFET

Partie récréative avec le concours des Sociétés de gymnastique de dames et du Groupe “Notre Genève”

## Vacances de Pâques

### Quelques notes de voyage

(Suite et fin)<sup>1</sup>

L'Ecluse.

Une des plus jolies excursions qui puisse se faire de Bruges ce que trajet en bateau à vapeur sur le canal de Damme, jusqu'à la petite ville de Sluis, par delà la frontière hollandaise.

Nous ne doutons pas assez, dans notre pays de fleuves rapides et froids aux courants dangereux, du charme de ces chemins d'eau tranquilles qui sont les canaux. Tout droit ouverts sur l'espace bleu, bordés de roseaux dorés, puis, par delà le chemin de halage herbeux et la piste pour bicyclettes qui ne fait jamais défaut ici, de grands ormeaux encore sévèrement mis en cette saison, ils s'enfoncent dans une perspective d'infini propice au rêve. Parfois, ils s'entrecroisent, par un système compliqué de vannes et de pompes, avec d'autres canaux, également droit ouverts sur d'autres espaces, également bordés de pistes herbeuses sous de grands arbres, sur lesquels on aime à s'engager aussi à l'aventure, quand ce ne seraient que pour voir où ils nous conduisent; parfois encore, un pont tournant ou une écluse interrompt leur cours, et au milieu des coups de sifflet de l'équipage et du grincement des poules, le spectateur amusé se rappelle vaguement, en regardant monter l'eau sombre qui bouillonne, quelque lointaine leçon de physique sur la théorie des vases communicants...

Et voici que le canal, qui a dépassé depuis un bon bout de temps la vieille petite cité de Damme, autrefois le port de Bruges, avant que s'ensablent, et qui constitue maintenant l'antichambre verdoyante du spectacle qui vous attend en haut du large escalier. Représentez-vous une salle immense, qui occupe toute la largeur du premier étage des halles. Salle dallée, froide, nue, comme toutes les salles d'apparaissements des constructions du Moyen-Age. Et sous la lumière crue des fenêtres profondément encaissées, une incomparable symphonie de couleurs fait chanter toute la gamme

<sup>1</sup> Voir le précédent N° du Mouvement.

la main-d'œuvre féminine actuellement occupée, mais seulement d'éviter si possible qu'on aggrave le chômage chez les pères de famille en engageant, ainsi que cela se fait couramment, des jeunes filles récemment libérées de la scolarité pour des travaux industriels de simple manufacture.

Tous ceux ou celles qui sont peû ou prou en rapport avec les personnes devant exercer une activité pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, connaissent d'une part les doléances et les plaintes constantes de pères de famille sans travail, sollicitant de l'occupation, d'autre part celles de femmes, épouses ou mères, qui cherchent du travail souvent peu en rapport avec leurs possibilités, pour suppléer à l'absence de gain du mari, ou du fils, leur unique soutien. Les belles phrases de théoriciennes en mal de critique ne sauraient donner satisfaction aux intéressés.

Si le Conseil d'Etat vaudois a décidé de ne plus allouer des subventions sur les indemnités versées par des caisses d'assurance-chômage à des jeunes filles âgées de moins de 21 ans, occupées dans l'industrie, le commerce ou l'artisanat à des emplois ne nécessitant aucune qualification professionnelle, c'est pour résérer les crédits à disposition pour la lutte contre le chômage là où ils sont plus indispensables encore, c'est-à-dire en partie aux personnes ayant des charges de famille et ne pouvant se déplacer.

La loi l'en dépasse les bornes du bon sens et on se montre toute l'ignorance des réalités et des possibilités, c'est lorsque vous préconisez « comme moyen bien simple de remédier au chômage masculin » celui de « diriger les chômeurs vers le travail domestique ! »

Chacun sait ce qu'est le gain en espèces réalisé dans des emplois de ce genre, convenant exclusivement à des personnes sans charges de famille. Comment votre correspondante s'y prendrait-elle pour équilibrer le budget familial avec un salaire en espèces de Fr. 50.— à Fr. 100.— par mois ?

En résumé, votre correspondante estime :

1. que l'état de choses actuel est parfait et qu'il ne faut rien entreprendre pour modifier la situation faite à de nombreuses femmes de tout âge appelées à travailler contre leur désir, dans des conditions physiques souvent très dures, pour suppléer à l'absence de gain du mari ou du fils, condamnés à l'inactivité précisément en raison du travail de l'épouse ou de la mère.

2. que cette situation tient compte « des circonstances particulières des femmes, de leurs convenances personnelles et familiales et de leurs aptitudes physiques et morales », etc.

3. que le moyen le plus simple de remédier au chômage masculin est de diriger les chômeurs vers le travail domestique, en attribuant le travail industriel aux femmes.

Nous laissons juges de la question d'une part les principales intéressées, soit les épouses et les mères que les circonstances économiques obligent à travailler à l'usine, à l'atelier et même au bureau pendant que les hommes sont involontairement inactifs et d'autre part l'ensemble des femmes sensées, heureusement de beaucoup les plus nombreuses.

Nous vous présentons, Mademoiselle, etc., etc.  
Le Chef du Département :  
F. PORCHET.

*Nous avons, selon la coutume, transmis cette lettre à notre collaboratrice, Mlle S. Bonard, qui répond de la façon suivante :*

La lettre de M. Porchet ne m'a nullement convaincue, parce que je m'en tiens à la question de principe, parce que tant que je pourrai, je défendrai le droit au travail et la liberté au travail de la femme. Je n'accepterai jamais les mesures d'exception prises contre la femme, sous quelque prétexte que ce soit. De ma protestation, de celle de nombreuses femmes, l'Etat n'a cure. Je le sais bien, mais défendrai quand même mon point de vue dans la presse féministe, la seule où les femmes puissent exprimer librement leur opinion.

En lisant, en relisant la circulaire du Département, je me disais : « A quoi bon l'indigner ?

Que t'importe ces ouvrières ! Reste tranquille dans ton coin ». Mais je ne puis rester impassible devant les mesures d'exception prises contre des femmes qui n'ont pas démerité, bien au contraire. Le sentiment de la solidarité féminine est le plus fort.

Je ne veux pas reprendre point par point la lettre de M. Porchet, car il ne faut pas abuser de la patience des lecteurs du *Mouvement*, qui ont leur opinion faite. Mais je tiens à dire que le dévoilement, le travail énorme de M. Porchet ne sont pas en cause; ses grandes qualités sont reconnues même par ses adversaires politiques.

Je maintiens qu'une mesure est perfide dans le sens étymologique du mot lorsqu'elle est imposée à des femmes qui n'ont pas été consultées, qui n'ont aucun moyen de se défendre. Je maintiens que sont perfides toutes les attaques contre le travail féminin faites en vertu de la raison du plus fort, qui n'est pas nécessairement la meilleure.

Je maintiens que ce n'est pas agir avec bonne foi que de faire dire à la statistique ce qu'elle n'exprime pas. La circulaire du Département montre en épingle le fait que le nombre des femmes employées dans l'industrie, l'artisanat et le commerce a passé de 22.934 en 1888 à 40.267 en 1930 pour l'ensemble de la Suisse. Mais pourquoi ne dit-elle pas aussi que la population de la Suisse a passé de 2.831.787 en 1880 à 4.066.400 en 1930 ? Que le nombre des industries a considérablement augmenté, surtout depuis la guerre ? En réalité, la proportion des femmes employées dans l'industrie et l'artisanat est restée à peu près la même depuis 25 ans, alors que le nombre des hommes travaillant dans les métiers a passé de 644.000 à 832.000 ;

|                                                                         |   |   |      |
|-------------------------------------------------------------------------|---|---|------|
| en 1888, la main-d'œuvre féminine repr. le 45 % de la main-d'œuvre tot. |   |   |      |
| en 1901,                                                                | " | " | 38 % |
| en 1911,                                                                | " | " | 36 % |
| en 1923,                                                                | " | " | 38 % |

Honnêtement, ces chiffres auraient dû figurer dans la circulaire aux industriels vaudois.

Ce n'est pas non plus conforme à la réalité que de considérer toujours l'homme comme un chef de famille et la femme comme entretenue par lui, quand la pratique montre que ce n'est plus un état de faits; la Suisse compte 405.803 célibataires hommes âgés de 20 à 60 ans; la moitié des femmes sont ou célibataires, ou veuves ou divorcées ce qui implique des charges de famille. Les événements actuels nous montrent que c'est la femme qui devient le véritable chef de famille, qui se débrouille pour trouver de l'occupation et en trouve bien souvent.

Il est curieux, quand les pouvoirs publics s'appuient sur les femmes qui exécutent des travaux « qui en raison de leurs exigences physiques devraient normalement être effectués par des hommes », de constater qu'aucun homme d'Etat n'a songé à soulagé les mères de famille travaillant de 18 à 20 heures par jour, debout toute la nuit pour soigner les malades et vaillantes à leur poste, le lendemain... Qui donc a eu l'idée d'édicter des mesures de protection pour les femmes de ménages, éreintées à force d'avoir frotté et décrotté les parquets ? Qui a pitié des paysannes, qui font quotidiennement des travaux d'hommes, et qui en feront bien davantage encore pendant les cours de répétition allongés et multipliés de leurs maris et de leurs fils ? Envira-t-on des chômeurs pour les soulager ? La solidarité de l'Etat n'est pas éclectique; elle ne s'adresse qu'à une classe de travailleuses.

Je prétends avoir assez d'intelligence et suivre d'assez près notre vie publique pour comprendre les difficultés du chômage et les problèmes insolubles qu'il apporte, et pour connaître aussi les abus nés du chômage, dont le moindre n'est pas d'être soumis aux préoccupations électorales. Les 4100 chômeurs vaudois votent, les 4600 ouvriers travaillant dans les usines vaudoises ne votent pas.

Bien des femmes sensées, de ces Vaudoises justement dont on fait l'éloge dans les discours patriotes, partagent mon avis, et aussi pas mal de citoyens assez clairvoyants pour dépouiller le vieil homme et comprendre le point de vue des travailleuses.

S. BONARD.

## Les femmes répondent au Président Roosevelt

### Une opinion autorisée sur les institutrices mariées

### La Guilde Internationale des coopératrices prépare le Congrès de 1940

Lors de la récente célébration du centenaire de la première école normale d'institutrices dans le canton de Berne, fondée à Niederbipp en 1838, M. le conseiller d'Etat Rudolf, chef du Département de l'instruction publique, a prononcé une allocution, dont il vaut la peine, en ces temps d'ataque contre le travail féminin, de relever la partie. En effet, après avoir rappelé le souvenir des *Lehrgärtchen* (littéralement: bonnes tantes enseignantes) qui, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, ont contribué à répandre l'instruction dans la campagne bernoise, le grand maître de l'instruction publique a ajouté ceci :

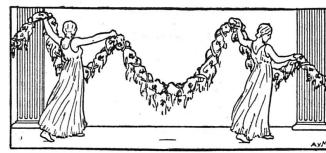
« A côté de la bonne tante enseignante, nous connaissons un autre type d'institutrice: l'institutrice mariée. Le plus souvent, son mari est aussi instituteur, si bien que ce couple, caractéristique de notre système scolaire, lui est devenu presque indispensable. Dans celles qui se trouvent à l'écart de la grande circulation, la bonne marche de l'école serait souvent compromise si les deux époux ne pouvaient se partager la besogne. Mais, des deux, c'est la femme qui porte la tâche la plus lourde, car elle est institutrice, ménagère et mère de famille n'est pas facile... Si l'opinion publique n'est pas partout favorable aux institutrices mariées que l'on attaque souvent par jalouse, je tiens pour ma part à tresser une couronne à ces femmes courageuses.

Récemment a eu lieu à Freidorf, près Bâle, une séance du Comité de la Guilde internationale des coopératrices, en vue de fixer l'ordre du jour du congrès de 1940, qui a lieu chaque fois simultanément au congrès général de l'Alliance coopérative internationale, soit tous les trois ans. On sait que le prochain congrès devait avoir lieu à Prague, mais les récents événements obligent certainement l'Alliance à en modifier le siège.

C'est d'ailleurs sous le signe de la tristesse que la réunion de Freidorf a eu lieu. Les éminentes coopératrices du Comité sont en effet en deuil de leurs collègues d'Autriche, de la section allemande des Sudètes et de la Tchécoslovaquie tout entière, déjà perdue, pour le mouvement coopératif organisé au sein de l'Alliance coopérative internationale, à la suite des événements de septembre dernier qui avaient placé la Tchécoslovaquie dans le sillage des puissances totalitaires, et à plus forte raison depuis les événements tout récents qui ont vu l'annexion pure et simple de la Bohême et de la Moravie au Reich.

La réunion a été présidée par Mme Emmy Freundlich, de Vienne. Tout en adressant au

nom du Comité une pensée aux coopératrices désormais séparées de l'Alliance, mais qui n'en demeurent pas moins fidèles, elle signala en contrepartie les heureux succès remportés par le mouvement des coopératrices dans plusieurs pays importants d'outre-mer.



### A travers les Sociétés

#### Union des Femmes de Genève.

Assemblée générale très nombreuse que l'Assemblée annuelle convoquée le 22 avril dernier, dans les locaux fleuris de la rue Et-Dumont. On y entendit d'abord un rapport très documenté sur les diverses activités de l'Union (réunions et séances, bibliothèque, revue d'Escalade, relations avec d'autres Sociétés), présenté avec humour par Mme Emilie Trembley, la nouvelle présidente; puis de brefs exposés sur quelques autres activités plus spéciales, soit dépendant directement de l'Union, soit créées par elle, et vivant maintenant de leur vie propre: Bureau de Placement, Vacances pour mères de famille, Lit Jeanne Reymond, Entr'aide ménagère (collecte de légumes sur le marché pour venir en aide des familles nécessiteuses), Club de rapprochement, etc. L'Ouvrour, qui depuis plusieurs années, dirige et ait eu succès sa barque, présente également un bref exposé de son activité par la voix de Mme Gourd sa présidente, et Mme Chenevard anonna sans trop de tristesse l'enterrement définitif du Secrétariat des Intérêts féminins, qui depuis des années battait si faiblement d'une aile et encore ! — qu'il a paru préférable de procéder à sa liquidation, en souhaitant toutefois que le jour ne tarde pas trop où Genève sera, comme d'autres villes suisses, dotée d'un Secrétariat féminin central qui pourrait rendre les plus grands services.

En fin de séance, Mme Lucile Jequier, directrice du dispensaire d'Hygiène sociale de la Croix-Rouge, fit une intéressante causerie sur cette magnifique activité des infirmières visiteuses, activité que chacun croit connaître, mais qui s'étend et se ramifie toujours davantage, contribuant de façon inappréciable à propager la santé et le mieux-être dans la population de notre canton.

E. Go.

et maintenant Zeebrugge ne sont-ils pas singulièrement évocateurs, pour nous qui avons vécu la grande guerre ?

On se glisse dans les étroits boyaux souterrains, on enjambe des seuils de porte en terre battue, on courbe la tête aux passages rabâssés, et l'on s'égare quelque peu dans ce dédale de corridors, dont les élargissements subits ont constitué des chambres. Il y a beaucoup à voir, car l'on a exposé là, non seulement les souvenirs de l'attaque maritime de Zeebrugge par la flotte anglaise — dont toute la compagnie touristique écouté le détail installée devant une vaste carte géographique, que gardent deux mannequins de fusilier et de matelot — mais aussi des affiches, des proclamations, des avis d'occupations et de condamnations, provenant aussi bien de Liège et de Bruxelles que de la région flamande. Voici le texte de la condamnation à mort d'Edith Cavell et de l'un de ses compagnons, un architecte bruxellois; voici la photographie et la dernière lettre de Gabrielle Petit, elle aussi fusillée par les Allemands pour avoir communiqué avec l'armée belge; voici des décrets de l'autorité militaire allemande rédigés en deux langues afin que nul n'ignore; et des spécimens de canons, et des fragments d'obus et des modèles d'équipements... Mon Dieu ! que tout cela est encore près et déjà loin ! Et combien poignantes ces évocations de guerre en cette semaine de Pâques 1939, déjà si lourde d'anxiété...

Voici cependant une petite chambre intitulée « L'orgueil allemand » qui nous ramène très loin en arrière, et nous fait mesurer combien le temps en coulant vite, très vite, a déjà transformé certains éléments politiques. Les dessins, au charbon et au crayon de couleur, les fresques d'ex-

citation rudimentaire qui couvrent les murs de cette pièce y ont été transférés du Casino d'Ostende, que les officiers allemands avaient choisi pour leur mess, et que quelques-uns d'entre eux avaient décoré avec un indiscutable talent. L'un de ces dessins qui m'a le plus frappé est celui qui représente, comme l'explique la légende, fidèlement rapportée elle aussi, les deux aigles des Empires centraux, solidement campés sur un rocher élevé, et regardant d'en haut avec dédain les animaux symboliques des Alliés, qui se font la courte échelle pour tenter vainement de gagner ce sommet. Les voies, toutes en pyramide s'accrochant les uns aux autres comme des cloches dans un cirque: l'ours brun de Russie, sur le dos duquel s'agrippe le bouledogue britannique, puis le rouget japonais, puis, lancant son coquerico, le coq gaulois. A l'époque où ce dessin a été exécuté, les Etats-Unis n'étaient pas encore entrés en guerre, mais dans un angle, une vilaine bête s'efforce de rejoindre la pyramide; un serpent, image de la Triplice triâtre, qui déroulant ses anneaux tricolores, siffle vainement contre les aigles...

Il y a peut-être une certaine consolation, en cette abominable année 1939, à méditer sur ce dessin de 1915. Car il prouve qu'en vingt-cinq ans d'histoire contemporaine, les axes subissent parfois des jeux de bascule, et qu'il arrive même aux aigles qui paraissent le plus sûrement perchés, que, sous la poussée d'autres animaux, leur rocher s'effoule et les entraîne... Restons-en là pour aujourd'hui.

E. Go.

### LA GENÈVOISE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

Fondée à Genève en 1872

DIRECTION GÉNÉRALE : 2, Place de Hollande

Agents Généraux pour Genève :

MM. MÉGEVAND & CHUIT

59, Rue du Stand, Tél. 4 70 09.

INSPECTRICE : Mme J. VUILLIEN-ERNST

2, Rue des Vollandes, Tél. 5 00 48.